

## SECTION 1: Identification du mélange et de la société

### 1.1. Identificateur de produit

La désignation :  
Famille de produits



Nom commercial	UFI Numéro	PCN Numéro
<b>MEDIAIR Pro+</b>	Q29U-SHP7-XHMP-HHQS	bdb8dfc-98be-4f87-96c6-dd0a27573f2d

**Ce produit est un mélange, voir la section 3.2 pour les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations non-recommandées:

- Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes ou des flammes
- Ne pas mélanger avec des détergents ou des acides
- Ne pas utiliser des concentrations plus élevées comme spécifié dans la procédure.

#### Utilisation identifiées pertinentes

**Dilutions de 0,0001% à 0,25% de matière active à utiliser**

- En tant que biocide:
  - o Pt 1 Hygiène humaine
  - o Pt 2 Désinfectants et algicides  
(non destiné à une utilisation directe chez les humains et les animaux)
  - o Pt 3 Hygiène dans le domaine vétérinaire
  - o Pt 4 Secteur de l'alimentation humaine et animale
  - o Pt 5 eau potable
- Pour l'hygiénisation de l'air ambiant
- Neutralisation des odeurs dans l'air ambiant
- Agent de blanchiment
- Réduit les poussières fines dans l'air ambiant
- Réduit l'ozone
- Dans l'industrie pharmaceutique
- Dans l'industrie cosmétique

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société distributrice:**

**BBDISTRILUX**  
12, Rue de l'Industrie  
Grand-Duché de Luxembourg  
L-3895 FOETZ  
Tel.: +352 691 350 307  
contact@bbdistrilux.lu

**Production:**

**BBDISTRILUX**  
12, rue de l'Industrie bat 1-2;  
L – 3895 Foetz, Luxembourg

**1.4 Numéro d'urgence:** **Centre Antipoison** **+320 22649636**  
**+352 24785551**

**E-Mail :** [info@poisonscentre.be](mailto:info@poisonscentre.be)  
[direction-sante@ms.etat.lu](mailto:direction-sante@ms.etat.lu)

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

#### 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Critère des directives 67/548/CE, 99/45/CE et modifications successives:

Caractéristiques / Symboles:

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse, et selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

**Non soumis à étiquetage.**

Critère de la directive GHS 1272/2008/EG:

**Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les directives ci-dessus.**

Substance physico-chimiques dangereuses pour la santé humaine et l'environnement

Effet: **Aucun risque**

**2.1.2** Les mélanges avec des concentrations de <0,25% de substance active ne sont pas classés dans la classe de danger „Dangereux pour les eaux“. Les concentrations de substance active >0,25% - 1% doivent être classés dans la classe de danger pour l'eau WGK 1.

## 2.2 Eléments d'étiquetage

### 2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est conforme aux directives CE ou aux lois nationales respectives

**Non soumis à l'étiquetage**

### 2.2.2 Consignes de sécurité

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
H413	Pour être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables (à des concentrations > 0,25%)
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation
P235	Garder son calme
P410	Protéger du soleil
P411	Conserver à des températures ne dépassant pas 28°C/82,4°F
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales Voir l'article 13

## 2.3 Autres dangers:

### 2.3.1 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon REACH, Annexe XIII

### 2.3.2 SVHC (Substances extrêmement préoccupantes): **Non**

## SECTION 3: Composition/Information sur les composants

### 3.1 Matière

Non pertinent (Identifiant du produit)

### 3.2 Mélanges

Description du mélange:

**Solution aqueuse des substances acide hypochloreux, hypochlorite de sodium, hydroxyde de sodium, chlorure de sodium et eau ultra-pure. Les substances acides hypochloreux et**

**hypochlorite de sodium sont présentes sous la forme d'une somme de concentration en fonction de la valeur du pH. Pour un stockage à long terme, le complexe de substances actives est stabilisé au-dessus d'un pH de 8,5 et déplacé dans la plage hypochloreuse en fonction de l'application et du niveau de dilution.**

**Dangereux et autres ingrédients**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Produit identification	Classes de danger et danger catégories	
<b>Chlorure de sodium</b>	<b>&lt;2,5%</b>	CAS-Nr.: 7647-14-5 CE-N°.: 231-598-3	Non classés A notre connaissance, cette substance ne présente pas de risques particuliers si une bonne hygiène du travail est maintenue	
<b>Acide hypochloreux</b>	<b>&lt;0,25%</b>	CAS-Nr.: 7790-92-3 CE-N°.: 232-232-5	<b><i>Selon la majorité des notifications soumises par les entreprises à l'ECHA dans le cadre des notifications CLP, aucun danger n'a été classifié</i></b>	
<b>Hypochlorite de sodium</b>	<b>&lt;0,25%</b>	CAS-Nr.: 7681-52-9 CE-N°.: 231-668-3 REACH-N°.: 01-2119488154-34-0033 Index- N° dans CLP Annexe VI 017-011-00-1	Mélanges avec des concentrations <0,25% ne sont pas classés selon la classification SGH Mélange avec des concentrations >0,25 – 1% étiquette avec H413 peut être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme	EUH031: C ≥ 5 % M(Aigü)=10 M(Chronique)=1
<b>Hydroxyde de sodium</b>	<b>&lt;0,25%</b>	CAS-Nr.: 1310-73-2 CE-N°.: 215-185-5 REACH-N°.: 01-2119457892-27	Pour les mélanges, les limites de concentrations spécifiques suivantes s'appliquent conformément à l'annexe VI du règlement CLP: Solution moins de 0,50% non classé	Peau Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Peau Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Irritation cutanée. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % irritation des yeux. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %
<b>Eau ultra-pure</b>	<b>Ad 100%</b>	CAS-Nr.: 7732-18-5 CE-N°.: 231-791-2	Non classés à notre connaissance, cette substance ne présente pas de risques particuliers si une bonne hygiène du travail est maintenue	

**Informations additionnelles:**

*Texte des tarifs H et EUH: voir section 16.*

**Ces mélanges ne contiennent aucune substance aux concentrations ci-dessus répondant aux critères de la classe de danger de toxicité aiguë conformément au règlement CLP**

---

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Informations générales**

**Exposition** Aucune donnée / Anomalie disponible  
**Après inhalation** Aucune donnée / Anomalie disponible  
**Après contact avec la peau** Aucune donnée / Anomalie disponible

**Après contact oculaire** En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau courante pendant 2 à 5 minutes avec les paupières ouvertes. Protéger l'œil non blessé. Si possible, retirez les lentilles de contact existantes. Continuez à rincer

**Après avoir avalé** Après ingestion, rincer la bouche avec beaucoup d'eau (seulement si la personne est consciente)

**4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés** Jusqu'à présent, aucun symptôme et effet n'est connu.

**4.3 Informations sur l'aide médicale immédiate ou le traitement spécial nécessaire** Aucun

**4.4 Autoprotection du secouriste** Les secouristes font attention à l'autoprotection!

**4.5 Informations pour le médecin** Rien

---

**SECTION 5: Mesure de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même ne brûle pas.

Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau plein

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire : Produits de pyrolyse toxiques ; chlorure d'hydrogène (HCl) ; chlore gazeux. Possibilité de formation de gaz toxiques lors du chauffage.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz explosifs et incendiaires  
Adapter les mesures d'extinction à l'environnement  
Ne laissez pas l'eau d'extinction pénétrer dans les canaux et les plans d'eau.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée  
NE PAS éteindre les incendies s'ils atteignent des substances/mélanges/produits explosifs.  
En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone de danger.  
En cas d'incendie : Dégager la zone environnante.

---

## SECTION 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé aux urgences :  
Attention à l'autoprotection  
Mettre les personnes en sécurité,  
Assurer une ventilation adéquate,  
Élimination des sources d'inflammation

### 6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'intrusion dans les réseaux d'égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.  
(>0,25% de concentration)

### 6.3 Méthodes et matériaux de rétention et de nettoyage

Ne placer jamais le produit renversé dans le récipient d'origine pour le recyclage. Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liants acides, liants universels).

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter : Contact avec les yeux, absorption accidentelle avec un matériau absorbant approprié. -  
Ne doit pas être mélangé avec des acides ou des alcalis Empêcher l'intrusion dans le réseau

d'égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## **7.2 Condition d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Température de stockage 8 - 20 °C (conserver dans un endroit frais)
- Conserver le récipient bien fermé – protéger du gel
- Protéger des rayons directs du soleil
- Conserver uniquement dans le contenant d'origine
- Ne doit pas être mélangé avec des acides ou des alcalins
- Classe de stockage TRGS (510) LGK 12: liquides inflammables
- Lagerklasse TRGS(510) LGK 12: nicht brennbare Flüssigkeiten

### **Classification selon l'ordonnance allemande sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV)**

Aucune

## **SECTION 8: Contrôle de l'exposition / équipements de protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

**Ne contient pas d'autres substances en quantités supérieures aux limites de concentration pour lesquelles une valeur limite d'exposition professionnelle a été établie.**

**8.2 Contrôle et surveillance de l'exposition** pas de données disponibles

**8.2.1 Limitation et surveillance de l'exposition environnementale** pas de données disponibles

**Mesures liées à l'utilisation de la substance dans les articles :**  
Voir les recommandations d'informations sur le produit

### **8.2.2 Equipements de protection individuels**

Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail

#### *Instructions accidentelles*

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Prévoyez des douches oculaires et marquez bien leur emplacement.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Apparence**

Etat physique : fluide Couleur: Incolore/légèrement verdâtre Odeur : Semblable à la chaux chlorée

<b>pH</b>	<b>&gt; 7,0 .... &lt;10</b>
<b>Point de fusion/ point de congélation</b>	<b>-30....-20°C</b>
<b>Point d'ébullition</b>	<b>98°C .... 102°C</b>
<b>Point de rupture</b>	<b>Inapplicable</b>
<b>Taux d'évaporation</b>	<b>Pas de données disponibles</b>
<b>Inflammabilité</b>	<b>Inapplicable</b>
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	<b>Inapplicable</b>
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	<b>Inapplicable</b>
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	<b>Inapplicable</b>
<b>Pression de vapeur</b>	<b>23,3 hPa</b>
<b>Densité de vapeur</b>	<b>Pas de données disponibles</b>
<b>Densité relative</b>	<b>1,001....1,25g/ml</b>
<b>Solubilité(s)</b>	<b>293g/l</b>
<b>Coefficient de partage</b>	<b>Pas de données disponibles</b>
<b>Température d'allumage</b>	<b>Non applicable</b>
<b>Température de décomposition</b>	<b>Non applicable</b>
<b>Viscosité</b>	
<b>dynamique</b>	<b>Aucune donnée disponible</b>
<b>cinématique</b>	<b>Aucune donnée disponible</b>
<b>Propriétés explosives</b>	<b>Aucune</b>
<b>Propriétés comburantes</b>	<b>limité</b>
<b>Caractéristique des particules</b>	<b>Non applicable aux liquides</b>

**9.2. Autres informations**

Densité apparente:	Pas de données disponibles
Indice de réfraction:	Pas de données disponibles
Constante de dissociation:	Pas de données disponibles
Tension superficielle:	Pas de données disponibles
Constante d'Henry:	Pas de données disponibles

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité:**

Décomposition à des températures supérieures à 35°C

**10.2 Stabilité chimique:**

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

Les métaux lourds et leurs sels catalysent la décomposition



### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

La substance peut réagir dangereusement avec:

Arsenic; Cyanures -> Chlorure de cyanogène;

Ethandiol / solution;

Stockage -> Oxygène;

Lumière -> Décomposition -> Oxygène;

Agents oxydants / Solution;

Acides -> Chlore; Gaz nitreux

Formation de mélanges explosifs: Non

Réactions violentes: Aucune connue

Faible réaction avec: Acide, Agent oxydant

### 10.4 Conditions à vérifier:

Ne pas utiliser à des températures supérieures à 30°C.

Ne pas utiliser à des températures inférieures à 5°C

### 10.5 Matériaux incompatibles:

Acides, métaux organiques, métaux oxydants (laiton, cuivre, aluminium non traité) textiles contenant des colorants organiques

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxygène

Chlore

Chlorure d'hydrogène

Dioxyde de chlore

---

## SECTION 11: Information toxicologique

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Matière

##### Toxicité aiguë

Expérience de pratique / avec des personnes:

La valeur seuil de toxicité aiguë chez l'homme a été dépassée.

**Effet mordant / Irritant sur la peau**

**Expériences pratiques / avec des personnes:**

Aucun effet (voir Dermatest) à des concentrations d'application inférieures à 0,25% de substance active

**Test cutané in-vitro:** Non caustique (OECD 439)

**Information additionnelle:**

**Evaluation / Classement:** **Testé dermatologiquement (Très bien)**  
**Concentration de substance active dans l'application**  
**<0,25%**

**Lésions oculaires graves / Irritations oculaires:**

**Expérience dans la pratique/ avec des humains:**

**Tests oculaires in-vitro :**

Non caustique (OECD 438)

**Informations complémentaires:** *réversible.*

**Evaluation / Classification:**

Les concentrations d'application, aucune irritation des yeux n'est à prévoir

**Sensibilisation des voies respiratoires / de la peau**

**Sensibilisation des voies respiratoires**

**Expériences de pratique / avec des personnes:**

*Non sensibilisant*

**Informations complémentaires:** Aucune

**Bilan / Classification :** Aucun risque

**Sensibilisation de la peau**

**Expériences pratiques / avec des personnes:**

*Non sensibilisant*

**Informations complémentaires:** *DERMATEST*

**Evaluation / Classement:** *Aucune*

**Effet CMR (Cancérigène, mutagène et toxiques pour la reproduction)**

### Mutagénicité sur les cellules

**Informations supplémentaires:** Aucune preuve de mutagénicité sur les cellules germinales chez l'homme n'est disponible  
**Evaluation / Classement:** Sans objet

### Cancérogénicité

**Informations additionnelles:** Aucune preuve de cancérogénicité  
**Evaluation / Classement:** N'est pas applicable

### Toxicité pour la reproduction

**Information additionnelle:** Aucune preuve de cancérogénicité chez l'homme  
**Evaluation classement:** N'est pas applicable

### Symptômes associés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques:

Après ingestion: Peut provoquer des nausées  
Après contact avec la peau: Aucune  
Après inhalation; Peut causer de la toux  
Après contact oculaire: Irritation possible

## Section 12: Informations écologiques

*Si des données d'essai sont disponibles pour un mélange dans son ensemble en ce qui concerne une classe de danger/différenciation, la classification est effectuée selon les critères de la substance (à l'exception de la biodégradabilité et de la bioaccumulation). Dans le cas contraire, les critères de classification du mélange (méthode de calcul) sont utilisés.*

### 12.1 Toxicité:

#### Toxicité pour les poissons:

**Hypochlorite de sodium - LC50: 0,18 mg/l (96 h)**

Hydroxyde de sodium - CL50 : 196 mg/l (96 h) - Adema, DMM 1985. Aquatic Toxicity of Compounds that may be Carried by Ships (Marpol 19733 Annexe II). A Progress Report for 1985. Tech.Rep.No.R85/217, TNO, La Haye, Pays-Bas :40 p

#### Toxicité Daphnie:

Hypochlorite de sodium - CE50: 1,57 mg/l (48 h) Hypochlorite de sodium - CL50: 0,055 mg/l (48 h) Hydroxyde de sodium - CE50: 40,4 mg/l (48h) - Warne, MSJ et AD Schifko

1999. Toxicité des composants des détergents à lessive pour un cladocère d'eau douce et leur contribution à la toxicité des détergents. Ecotoxicol. Environ. Saf. 44(2):196-206

**Toxicité des algues:**

Hypochlorite de sodium - EC50: 46 mg/l (96 h)

**Toxicité bactérienne :** aucune donnée disponible

**Risque de pollution de l'eau:** « *Classé comme non dangereux pour le milieu aquatique* » à une concentration totale <3,5%

**Toxicité des sédiments** *Pas de données disponibles*

**Toxicité terrielle:** *Pas de données disponibles*

**Toxicité pour les organismes du sol :** *Pas de données disponibles*

À l'exception des arthropodes

**Toxicité pour les arthropodes** *Pas de données disponibles*

terrestres

**Toxicité terrifiante des plantes** *Pas de données disponibles*

**Toxicité pour les oiseaux** *Pas de données disponibles*

**Evaluation / Classement:** *Pas applicable*

**12.2** **Persistance et dégradabilité**

*Pas de données disponible*

**Evaluation / Classement :** Sans objet

**12.3** **Potentiel bioaccumulatif:**

*En raison de coefficient de distribution n-octanol/eau, il ne faut pas s'attendre à un enrichissement dans les organismes*

**12.4** **Mobilité dans le sol**

**Affectation de valeur / Notation :** *Pas de données disponibles*

**12.5** **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

*Cette substance ne répond pas aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, Annexe XIII.*

## 12.6 Autres effets indésirables

*La substance n'a aucun potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.*

### Informations éco-toxicologiques complémentaires

*La déclaration a été dérivée de produits de structure ou de composition similaire.*

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Classer selon EWC (European Waste Catalogue) conformément aux réglementations officielles.

Code de déchet Produit : 060314 Sels et solutions solides, sauf ceux couverts par 060311\* et 060313\*.

#### Elimination des emballages

Peut être recyclé après vidage des matières résiduelles

Code déchet emballage : 150102 emballages plastiques

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Aucune marchandise dangereuse au sens de la réglementation des transports

Transport terrestre ADR/RID, transport fluvial ADN, transport maritime selon IDGM, transport aérien selon IATA

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

## **15.1 Sécurité, santé et protection de l'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange**

### **Règlement général**

Classe de danger pour l'eau (WGK): non classé comme dangereux pour l'eau (auto-classification) à des concentrations <0,25%.

UE : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.

UE : Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant Règlement (CE) n° 1907/2006.

UE : Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH)

CH : Adolescents jusqu'à 18 ans : Respecter la protection des adolescents au travail, ArGV5, SR 822.115, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les adolescents, SR 822.115.2.

CH: Protection de la maternité: L'Ordonnance sur les travaux dangereux et pénibles pendant la grossesse et la maternité doit être respectée Droit du travail (ArGV1, SR 822.111), Ordonnance sur la protection de la maternité,

(SR 822.111.52)

DE: Jeunes jusqu'à 18 ans: respecter la protection de l'emploi des jeunes, directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 concernant la protection des jeunes au travail.

FR: Protection de la maternité: directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en place

de mesures visant à favoriser l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes (dixième directive particulière au sein de la sens de article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

## 15.2 Evaluation de la sécurité chimique:

*Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour cette substance.*

---

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Abréviations et acronymes

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AGS - Comité des substances dangereuses  
CLP - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
DFG - Fondation allemande pour la recherche Gestis - Système d'information sur les substances dangereuses de l'assurance sociale allemande contre les accidents  
IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations  
OACI-TI - Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques  
IMDG - Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
LTV - Valeur à long terme  
NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail  
OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
STV - Valeur à court terme  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
vPvB - Très persistantes, très bioaccumulables (très persistantes, très bioaccumulables)

### 16.2 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE Nr. 1207/2008 [CLP]

*Voir la SECTION 2.1 (Classement)*

### 16.3 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral):

H 413 Peut être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

EUH 206 Attention ! Ne pas utiliser avec d'autres produits car des gaz dangereux (chlore) peuvent être libérés. à des concentrations d'hypochlorite de sodium ou d'acide hypochloreux > 0,25%)

Fiche de données de sécurité EUH 210 disponible sur demande

#### **16.4 Note de formation:**

Fournir des informations, des instructions et une formation adéquate aux utilisateurs.

#### **16.5 Autres informations:**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base d'informations et de méthodes de calcul accessibles au public, telles que GisChem, le dossier de substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du US National Toxicology Program, Agence américaine pour les substances toxiques et le contrôle des maladies (ATSDR), sites Web et fiches de données de sécurité PubChem de nos fabricants de matières premières.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mélangé ou transformé avec d'autres matériaux ou subit un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne **peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit**, sauf mention expresse contraire.